

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 11 février 2025

Membres
En exercice : 12
Présents : 9
Votants: 9
Pour: 9
Contre: 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le onze février à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Date de convocation :
06 février 2025
Date d'affichage:
06 février 2025

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Ingrid LAFOREST, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés : Anthony ALVES DA COSTA, Marie-Agnès FERNANDEZ, Jean-Yves LAROCHE

Absents :

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

Objet: MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DE_2025_05

Le maire rappelle aux conseillers que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

CONSIDÉRANT le tableau des emplois mis à jour le 1er janvier 2025 suite à la délibération DE_2024_46 du 26 novembre 2024,

Sur proposition du maire,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois comme suit :

- création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 1er juillet 2025,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13 / 02 / 2025
et publié ou notifié
le 13 / 02 / 2025



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

AGEDI Dépôt Prefecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/02/2025 071-217100841-20250211-DE_2025_05-DE